

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-2756

présenté par

M. Sabatou, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Arnaud Bonnet, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	2 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Fonds pour financer des projets d'éducation à l'alimentation (<i>ligne nouvelle</i>)	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à créer un fonds pour permettre aux établissements de mettre en place des projets d'éducation à l'alimentation.

L'école joue un rôle considérable pour orienter les comportements de consommation et pour transmettre des habitudes alimentaires saines chez les enfants. Or, si l'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire des enfants est inscrite à l'article L. 312-17-3 du code de l'éducation, force est de constater que les retours des enseignants sur le terrain sont plus que mitigés. Ne disposant pas d'heures consacrées à cet enseignement, les enseignants du secondaire, en particulier de Sciences de la vie et de la Terre (SVT), s'en tiennent à la pyramide alimentaire. En primaire, les initiatives des professeurs des écoles sont variées et vont d'une simple introduction aux produits de saison à l'installation et à l'entretien d'un potager.

Afin de rendre cette disposition effective, il est donc proposé de créer un fonds accessible de manière égale à tous les établissements qui en feraient la demande pour financer un projet d'éducation à l'alimentation. Ils pourraient être conduits en partenariat avec des associations spécialisées, comme l'école comestible, et inclure des cours de cuisine, de nutrition, de déplacements chez les producteurs, etc.

Dès lors, le présent amendement procède :

- d'une part, à la création d'un programme (AE et CP) « Fonds pour financer des projets d'éducation à l'alimentation » à hauteur de 2 000 000 d'euros ;
- d'autre part, à une baisse d'un même montant (AE et CP) sur les crédits de l'action 08 « Logistique, système d'information, immobilier » du Programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Le Gouvernement est appelé à lever le gage.